

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le quatorze février deux mil dix-neuf s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Bouillis, Lesage, Trufflet, M.M. Bernier, Després, Moreaux, Peigné.

Absents excusés : M.M. Gautrin (procuration remise à Mme Ramé-Prunaux) arrivé à 20h35, Rocher (procuration remise à M. Moreaux), de La Chesnais et Mmes Ducoux (procuration remise à M. Després), Laurent (procuration remise à Mme Trufflet), Renou (procuration remise à Mme Roger) arrivée à 20h45.

Mme Bouillis arrivée à 20h40.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Luc Bernier a été élu secrétaire de séance.

N° 2019-02-08 – Compte de gestion : exercice 2018.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations apparaissent régulières :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2019-02-09 – Compte administratif : exercice 2018.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame Sylvie Ramé-Prunaux, Maire, le conseil municipal, sous la présidence de Madame Colette Roger, 1ère adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) donne acte à Madame Sylvie Ramé-Prunaux de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	24 452.78	-	-	-
Opérations de l'exercice	670 556.61	595 885.51	724 756.32	986 598.02
TOTAUX	695 009.39	595 885.51	724 576.32	986 598.02
Résultats de clôture	- 99 123.88	-	-	261 841.70
Résultats définitifs	Excédent	162 717.82	-	-

Compte annexe pour le lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	-	-	-
Opérations de l'exercice	165 944.04	500 000.00	169 075.66	169 075.78
TOTAUX	165 944.04	500 000.00	169 075.66	169 075.78
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats définitifs	0.00	0.00	0.00	0.00

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Madame le Maire s'est retirée de la salle).

N° 2019-02-10 – Affectation des résultats de l'exercice 2018.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de 261 841.70 €,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 261 841.70 € au compte 1068 du budget primitif communal 2019.

N° 2019-02-11 – Subventions diverses.

Après discussion, le conseil municipal vote l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2019 :

- 500 € à la section locale UNC-AFN (Mr Gautrin, président de l'association n'a pas pris part au vote),
- 1 500 € à l'Association sportive "La Sainte-Pierraise" d'Epiniac, (Mr Moreaux, président de l'association n'a pas pris part au vote),
- 200 € à l'association au Fil du Temps, (Mme Bouillis, présidente de l'association n'a pas pris part au vote),
- 200 € au club cyclo,
- 400 € au club des Aînés d'Epiniac et de St-Léonard,
- 1 000 € à l'association des Parents d'élèves d'Epiniac – St-Léonard,
- 1 000 € à l'association « Détente et Loisirs »,
- 400 € à l'A.C.C.A.,
- 300 € à l'association Arc en Ciel,
- 800 € au Comité des fêtes,
- 200 € à l'association Alcool Assistance - La Croix d'Or, section Dol-de-Bretagne Pays Malouin,
- 1 200 € à l'A.D.M.R. du Pays de Dol,
- 50 € à l'Association des Parents de Personnes Handicapées (ADAPEI d'Ille-et-Vilaine),
- 50 € au Comité Départemental de la Prévention routière,
- 50 € à l'Association Française des sclérosés en plaques (AFSEP),
- 100 € à l'association Rêves De Clown.
- 50 € à Maison Familiale Rurale (MFR) Montauban de Bretagne (1 enfant de la commune),
- 50 € à Bâtiment Centre de Formation Apprentis (CFA) d'Ille-et-Vilaine, Saint-Grégoire (1 enfant de la commune).

Ces subventions seront payées sur le crédit ouvert au compte 65742 du budget de l'exercice 2019.

Les associations «Les fous du Coucou» et « Les manjous d'la sabotée » n'ont pas sollicité de subvention.

N° 2019-02-12 – Personnel communal : modification du temps de travail d'un agent.

Suite à la réhabilitation du bâtiment de la Motte, le ménage doit être effectué dans ces locaux, Madame le Maire fait savoir au conseil qu'il est nécessaire de modifier le temps de travail de Madame Henry, agent technique.

Elle propose que la durée hebdomadaire de Madame Sylvie Henry passe de 14/35ème à 16/35ème à compter du 1^{er} mars 2019.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification du temps de travail et autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

N° 2019-02-13 – Personnel communal : renouvellement du contrat accompagnement dans l'emploi (CAE) au service technique.

Le Contrat accompagnement dans l'emploi (CAE) mis en place dans le but de renforcer le service technique chargé de l'entretien des espaces verts et de la voirie arrive à échéance le 28 février 2019.

Madame le Maire propose de renouveler ce contrat pour un an, à savoir jusqu'au 29/02/2020. Les actions de formation seront poursuivies.

Madame le Maire demande au conseil de prévoir les crédits nécessaires pour cet emploi, à hauteur de 35 heures par semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- accepte le renouvellement du Contrat accompagnement dans l'emploi (CAE),
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 2019-02-14 – Salles de la Motte : règlement intérieur d'utilisation et de fonctionnement pour les associations communales.

Suite aux travaux de rénovation du bâtiment de la Motte, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le règlement intérieur d'utilisation et de fonctionnement des salles de la Motte ainsi que la convention pour les associations communales.

N° 2019-02-15 – Bâtiment de la Motte : Achat de deux réfrigérateurs.

Madame le Maire présente un devis de la Société Technique Ménager Vigour (TMV) pour l'acquisition de deux réfrigérateurs dans les kitchenettes du bâtiment de la Motte pour un montant de 483.17 € HT à savoir 579.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.

Informations diverses.

1 – Madame le Maire informe le conseil municipal de la remise des clés aux présidents des associations et du règlement d'utilisation pour le bâtiment de la Motte le 11 mars à 18h30 sur place.

2 – Madame le Maire rappelle au conseil municipal :

- la commission finances le 12 mars à 20h00,
- le conseil municipal pour le budget le 26 mars à 20h00.

3 – Madame le Maire informe le conseil de l'état d'avancement de la station à Malhaire, projet conditionné à l'étude de sol en cours. Le syndicat de Landal en est le maître d'ouvrage.

4 – Monsieur Després indique que la commission sécurité est intervenue à la salle polyvalente. Des contrôles annuels obligatoires doivent être mis à jour.

Il présente le plan d'aménagement du lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » suite à la réunion du 26 février.

Questions diverses.

1 – Madame Bouillis demande si la salle du restaurant scolaire sera toujours disponible pour une association après l'ouverture des salles du bâtiment de la Motte. L'accès sera possible pour des réunions dans la limite de 20 places.

2 – Monsieur Moreaux précise que l'association Matéo est bien déclarée en Préfecture.

3 – Madame Trufflet demande si le recensement est terminé. Il s'est très bien déroulé et les chiffres définitifs seront connus cet été.

Elle interroge sur le compte rendu du dernier conseil communautaire, des précisions sont apportées sur le rapport d'orientations budgétaires.